

**Transportation Committee
Report 19
June 9, 2021**

10

**Comité des transports
Rapport 19
Le 9 juin 2021**

**Report to
Rapport au :**

**Transportation Committee
Comité des transports
2 June 2021/Le 2 juin 2021**

**and Council
et au Conseil
9 June 2021/Le 9 juin 2021**

**Submitted on May 21, 2021
Soumis le 21 mai 2021**

**Submitted by
Soumis par :**

**Alain Gonthier, Acting Director, Roads & Parking Services/Directeur intérimaire,
services des routes et stationnement**

Contact Person

Personne-ressource :

**Scott Caldwell, Area Manager, Transitway and Parking /gestionnaire de secteur,
Transitway et stationnement
613-580-2424, poste 27851, Scott.Caldwell@ottawa.ca**

**Ward/Quartier : CITY WIDE / À
L'ÉCHELLE DE LA VILLE**

**File Number/Numéro de dossier :
ACS2021-PWE-RPS-0002**

SUBJECT: Parking Services 2020 Annual Report

OBJET : Rapport annuel 2020 du Service du stationnement

REPORT RECOMMENDATIONS

That the Transportation Committee recommend that Council:

- 1. Receive the Parking Services 2020 Annual Report, attached as Document 1;**

and,

2. **Retain the full current balance of the Parking Reserve Fund to accommodate for future planned Capital Program Plan spending; and,**
3. **Approve the amendment to objective two of the Municipal Parking Management Strategy Mandate as detailed in this report.**

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des transports recommande au Conseil municipal :

1. **de prendre connaissance du Rapport annuel 2020 du Service du stationnement, reproduit dans la pièce 1;**
2. **de maintenir le solde actuel intégral du Fonds de réserve pour le stationnement afin de tenir compte des dépenses planifiées et projetées dans le Plan du programme des infrastructures;**
3. **d'approuver la modification à apporter à l'objectif 2 du mandat de la Stratégie municipale de gestion du stationnement selon les modalités précisées dans ce rapport.**

CONTEXTE

La Ville d'Ottawa offre des places de stationnement payantes dans le cadre de son Programme municipal de gestion du stationnement. Géré par les Services des routes et du stationnement, qui font partie de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement, ce programme vise à offrir des services de stationnement public qui cadrent avec les buts et les objectifs de la Stratégie municipale de gestion du stationnement, approuvée par le Conseil municipal ([ACS2019-PWE-RPS-0016](#)).

La Stratégie municipale de gestion du stationnement oblige à déposer chaque année le Rapport annuel sur le Programme municipal de gestion du stationnement, dont le Conseil municipal doit prendre connaissance. Dans le cadre de ce rapport, il faut déposer le Plan du programme des infrastructures. Avant la mise à jour récente apportée à la Stratégie municipale de gestion du stationnement, on rendait compte du Plan du programme des infrastructures dans le Plan opérationnel des Services de stationnement. Puisque la Stratégie a été approuvée, il s'agit désormais d'une exigence

du Rapport annuel. Si on ne présente pas le Plan du programme des infrastructures dans le Rapport annuel 2019, c'est en raison des incertitudes reliées à la pandémie de COVID-19. Le Rapport annuel 2020 répond à cette exigence et à toutes les exigences relatives aux rapports.

Le Plan du programme des infrastructures fait état de l'examen annuel des contributions que l'on s'attend à verser au Fonds de réserve pour le stationnement et des dépenses planifiées pour les cinq prochaines années. Les montants prévus peuvent être révisés selon l'évolution des conditions et des exigences. Nous continuerons de soumettre pour approbation, dans le cadre du processus budgétaire annuel, les besoins en financement.

En date du 31 décembre 2020, le Service du stationnement gérait :

- 3 806 places de stationnement payantes sur rue;
- 2 770 places hors rue dans 6 infrastructures de stationnement et 11 parcs de stationnement en surface;
- 2 337 supports à vélo avec anneau et poteau et places de stationnement pour vélos hors rue.

ANALYSE

Le Rapport annuel 2020, reproduit dans la pièce 1, décrit dans leurs grandes lignes les initiatives et les réalisations du Service du stationnement en 2020 et explique en quoi elles cadrent avec la Stratégie municipale de gestion du stationnement. Ce rapport fait aussi état du recensement des infrastructures de stationnement sur rue et hors rue, ainsi que de la synthèse des changements apportés durant l'année écoulée aux zones de stationnement payant.

En vertu de la Stratégie municipale de gestion du stationnement, le Programme municipal de gestion du stationnement doit, dans l'ensemble, être financièrement autonome. Autrement dit, les recettes apportées par le stationnement doivent permettre de financer la totalité des dépenses de fonctionnement et d'entretien des infrastructures pendant leur cycle de vie, en tenant compte des contributions versées au Fonds de réserve pour le stationnement, afin de financer l'aménagement, l'exploitation et la promotion du réseau de stationnement projeté.

Le Rapport annuel 2020 donne aussi des détails sur l'exercice des pouvoirs délégués

en 2020 conformément à l'annexe 1 du Règlement N° 2020-360 :

- 11 (2) – Tarifs des stationnements hors rue gérés par la Ville;
- 12 (2) – Tarifs des stationnements sur rue gérés par la Ville

En outre, le Rapport annuel 2020 mesure le rendement du stationnement selon 13 grands indicateurs gestionnels, qui cadrent avec la Stratégie municipale de gestion du stationnement et qui représentent une série d'objectifs énoncés dans le Programme de mesure du rendement du Service du stationnement, qui a été approuvé par le Conseil municipal dans le cadre de la Stratégie municipale de gestion du stationnement.

Enfin, selon l'actualisation de la Stratégie municipale de gestion du stationnement et le rapport sur l'examen de la gouvernance ([ACS2019-PWE-RPS-0016](#)), approuvé par le Conseil municipal le 9 octobre 2019, il faut désormais déposer, dans le cadre du Rapport annuel, le Plan du programme des infrastructures. Le Rapport annuel 2020 donne des détails sur le Plan du programme des infrastructures, qui donne un aperçu du budget des immobilisations et du statut projeté à plus long terme pour le Fonds de réserve pour le stationnement. Ce plan comprend désormais sept programmes d'immobilisations, dont le plus récent est celui du stationnement pour les vélos, qui découle de la Stratégie de stationnement public pour vélos approuvée par le Conseil municipal ([ACS2021-PWE-RPS-0001](#)). Il tient également compte des initiatives constatées dans la Feuille de route technologique (reproduite dans la pièce 2), ainsi que des exigences relatives au cycle de la durée utile, de l'agrandissement prévu des infrastructures de recharge des véhicules électriques (VE) et des exigences se rapportant aux nouvelles places de stationnement public ou aux places de stationnement de substitution dans les nouvelles infrastructures.

La version à jour de la Stratégie municipale de gestion du stationnement établissait aussi le montant maximum et le montant minimum du Fonds de réserve pour le stationnement. Le minimum permet de s'assurer que l'on dispose des fonds permettant de gérer un programme viable et est actuellement fixé à 8 M\$. Le maximum permet de s'assurer que le Fonds de réserve pour le stationnement ne dépassera pas les besoins prévus et a été fixé à 20 M\$. Ces sommes sont appelées à changer dans le cadre du processus qui consiste à évaluer et à actualiser à intervalles réguliers le Plan du programme des infrastructures. La Stratégie municipale de gestion du stationnement permet aussi de réaffecter les fonds excédentaires, surtout aux nouveaux parcs-o-bus ou aux coûts du cycle de la durée utile des routes dans les zones de stationnement

payant. Le solde, à la fin de l'exercice 2020, du Fonds de réserve pour le stationnement s'établit à 22,5 M\$, soit 2,5 M\$ de plus que le maximum de 20 M\$. En raison des besoins en dépenses projetés du Plan du programme des infrastructures pour 2021-2026, de concert avec les prévisions se rapportant aux recettes et aux contributions annuelles du Fonds de réserve pour le stationnement, le personnel recommande que l'excédent de 2,5 M\$ ne soit pas affecté à d'autres activités, afin de s'assurer que les besoins du Plan du programme des immobilisations seront satisfaits et que le solde du Fonds de réserve pour le stationnement ne baissera pas en deçà du minimum de 8 M\$. Le Rapport annuel 2020 comprend le tableau des dépenses en immobilisations planifiées pour la période de 2021-2026. Pour 2022 et 2025, on a recensé les besoins se rapportant aux nouvelles infrastructures. On pourra ainsi s'assurer que l'on dispose de ressources pour respecter l'orientation des rapports déjà approuvés par le Conseil municipal, à savoir :

- le Plan du domaine public du marché By ([ACS2020-PIE-RHU-0027](#)), qui comprend la Stratégie de remplacement du stationnement, dont l'initiative principale consiste à « Remplacer environ 70 pour cent de toutes les places de stationnement éliminées en raison de la mise en œuvre dans son ensemble du Plan du domaine public du marché By... devrait être remplacée dans les cinq ans de l'adoption du plan, des places associées, principalement à l'aménagement d'un édifice d'intérêt au 70, rue Clarence »;
- l'Étude sur le stationnement local dans la Petite Italie ([ACS2015-COS-PWS-0009](#)) recommandait que « la Ville commence à rechercher les occasions d'accroître l'offre de places de stationnement dans la section située au sud du Queensway, dans laquelle la demande de places de stationnements est la plus forte ». Il s'agit entre autres de la possibilité de construire une nouvelle infrastructure ou d'ajouter des places de stationnement public dans le cadre d'un partenariat avec un promoteur.

Les investissements à consacrer aux nouvelles infrastructures ne seront réalisés que dans la mesure où l'on confirme qu'ils sont nécessaires et qu'on a l'intention de justifier et d'harmoniser les besoins du secteur en cause et les différentes options offertes du point de vue du transport.

Tous les investissements ainsi consacrés aux infrastructures supplémentaires de stationnement public produiront probablement des recettes supplémentaires pour le Programme municipal de gestion du stationnement, ce qui haussera le niveau du

financement projeté et envisageable pour tous les volets du programme, dont des options comme le stationnement pour les vélos et le financement d'autres formes de transport durable.

À la réunion du Comité des transports le 2 octobre 2019, Shawn Menard, conseiller municipal, a donné pour consigne au personnel de se pencher sur l'incidence de la modification de l'objectif 2 du mandat de la Stratégie municipale de gestion du stationnement pour tenir compte des « collectivités locales ». À l'heure actuelle, le deuxième objectif consiste à « accorder la priorité aux places de stationnement de courte durée offertes à un prix raisonnable pour soutenir les commerces, les institutions et le tourisme ». Le personnel a consulté les membres du Groupe de consultation des intervenants du stationnement (GCIS) afin de savoir s'il fallait intégrer les « collectivités locales » dans l'objectif et de connaître la marche à suivre pour ce faire. De concert avec le GCIS, le personnel recommande de modifier le deuxième objectif du mandat de la Stratégie municipale de gestion du stationnement pour « accorder la priorité aux places de stationnement de courte durée offertes à un prix raisonnable pour soutenir les commerces, les institutions et le tourisme », en tenant compte des incidences sur la « collectivité locale ».

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Les recommandations reproduites dans ce rapport n'ont aucune répercussion sur les zones rurales, puisqu'il n'y a pas de stationnement municipal payant dans le secteur rural d'Ottawa.

CONSULTATION

Le Rapport annuel 2020 a été présenté au Groupe de consultation des intervenants du stationnement à la réunion du 6 mai 2021. Le personnel a aussi consulté tous les membres du Comité des transports dans la cadre de réunions virtuelles individuelles afin de discuter du Rapport annuel sur le stationnement et de l'intégration du Plan du programme des infrastructures.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'y a pas d'obstacle juridique qui empêche d'approuver les recommandations reproduites dans le présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

La mise en œuvre des recommandations reproduites dans ce rapport n'a aucune répercussion sur la gestion des risques.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Il n'y a pas de répercussions financières relatives à ce rapport. En attendant que le Conseil municipal approuve ce rapport, les besoins en immobilisations révisés, exposés dans le Rapport annuel du Service du stationnement, seront compris dans la version provisoire du budget de fonctionnement et des immobilisations 2022 à déposer à l'automne auprès du Conseil municipal.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

La Ville respecte les exigences du stationnement sur rue et hors rue dans le cadre du Règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (la LAPHO de 2005). Le personnel de la Ville veillera à ce que toutes les normes d'accessibilité applicables soient respectées pendant le déroulement des projets et des initiatives recensés dans ce rapport, notamment en consultant le personnel compétent de la Ville. La Ville consulte également le Comité consultatif sur l'accessibilité pour le stationnement sur rue dans les cas où elle a l'obligation de le consulter, conformément à la LAPHO. Un représentant du Comité consultatif sur l'accessibilité fait partie du Groupe de consultation des intervenants du stationnement.

PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL

Excellence des services grâce à l'innovation : Offrir des services de qualité innovants et continuellement améliorés afin de répondre aux besoins des ménages et des collectivités.

Transport intégré : Assurer l'efficacité de la mobilité grâce à un réseau de transport urbain durable, accessible et connecté.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Pièce 1 – Rapport annuel 2020 du Service du stationnement

Pièce 2 – Feuille de route technologique du stationnement

SUITE À DONNER

La Direction générale des travaux publics et de l'environnement mettra le Rapport annuel 2020 à la disposition du public et des groupes d'intervenants et prendra les mesures nécessaires pour appliquer les recommandations approuvées de ce rapport.